



LES DOSSIERS DE LA CCI SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY

Mise à jour le 14 janvier 2008

AVERTISSEMENT: La présente rubrique a pour objectif d'informer l'internaute des prises de position de la CCI concernant les dossiers ayant trait à l'économie générale et au développement du territoire concerné.

Elle ne constitue pas un catalogue exhaustif des dossiers suivis par la CCI sur le territoire de la collectivité locale.

Commerce et urbanisme commercial

1. Commerce

1.1. Réactualisation de la Charte de Développement Commercial de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

- La C.C.I. a proposé de reconduire la charte pour trois ans.
- Pendant cette période, aucune création d'hypermarchés ne devra être acceptée.
- Des actions de dynamisation du commerce de centre-ville devront être mises sur pieds. Elles pourront comporter la création d'un supermarché sur le territoire de la commune du Puy en Velay.
- Les zones commerciales devront être aménagées et embellies.
- Aucune nouvelle zone commerciale ne devra être créée pendant la période de trois ans.

1.2. ZAC Ouest des Portes Occitanes au Puy-en-Velay

- La CCI émet un avis favorable à l'aménagement de la ZAC dans le cadre de l'enquête publique.

1.3. Mise en œuvre du programme FISAC pour la dynamisation du commerce de l'Agglomération du Puy-en-Velay

- La CCI a constitué le dossier ayant permis l'octroi de financements pour le compte des partenaires associés au projet
- Une association de préfiguration est actuellement en voie de constitution, au sein de laquelle la CCI apportera son expertise.



2. *Urbanisme commercial*

- Projet de création d'un supermarché à l'enseigne ECOMARCHE et d'une station-service associée, à Chaspuzac : la CCI a émis un avis favorable pour les deux projets.
- Projet d'extension du magasin SPORT 2000 de Brives-Charensac : la CCI a donné un avis favorable en CDEC.
- Création d'un multiplexe cinéma au Puy-en-Velay : la CCI a donné un avis favorable en CDEC.
- Création d'un magasin DEFI MODE à Brives-Charensac : la CCI a donné un avis favorable en CDEC.
- Extension d'un ensemble commercial par la création de deux surfaces de vente sans enseigne concernant les activités de salons et cuisines contemporaines - salles de bains
- Poêles à Polignac : la CCI a donné un avis favorable en CDEC.
- Projet de création d'un espace jardinerie à l'enseigne LES JARDINS D'AUCHAN à Brives-Charensac : la CCI a émis un avis favorable au projet.
- Projet d'extension d'un libre-service agricole à l'enseigne GAMM VERT à Brives-Charensac : la CCI a émis un avis favorable au projet.
- Projet d'extension du magasin « Connexion » à Brives-Charensac : la CCI émet un avis favorable.
- Création d'un commerce de 350 m² de prêt-à-porter pour enfants et de 500 m² dans le domaine de l'équipement de la personne à Brives-Charensac : la CCI émet un avis défavorable au projet.



Infrastructures

1. Routes

- Routes nationales RN88 et RN 102 : dans un document rédigé collectivement par l'Interconsulaire de la Haute Loire et adressé aux pouvoirs publics ainsi qu'aux parlementaires, la CCI a pris position en faveur de la modernisation des routes nationales : l'avis de la CCI concernant le tracé de la RN88 dans sa section Le Fangeas-Pradelles a été formulé et communiqué dans le cadre de la consultation publique
- Autoroute A45 : dans le cadre de l'enquête publique, la CCI a participé à la mobilisation des entreprises en faveur de la création de cette nouvelle autoroute entre Lyon et Saint-Etienne. Elle a formulé un avis favorable au commissaire enquêteur.

2. « *Maison de la Jeune Entreprise* »

La CCI sera le maître d'ouvrage de la construction d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises de 1496 m² à Saint Germain Laprade.

Elle en assumera le fonctionnement en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay au sein d'une association de gestion.